

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

N° ARS/DAOSS/SDCT - 2021-28

**Création d'une Unité d'Enseignement Externalisée
pour enfants avec troubles du spectre de l'Autisme
(UEEA)**

Département de la Guadeloupe

Année scolaire 2021-2022

STRATEGIE NATIONALE AUTISME

Date limite de dépôt des candidatures :

31 MAI 2021

I. QUALITE ET ADRESSE DE L'AUTORITE RESPONSABLE DE L'APPEL A CANDIDATURES

La Directrice Générale de l'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rue des Archives – Bisdary
97113 GOURBEYRE

II. PERSONNES A CONTACTER POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Pour l'ARS :

marie-josee.movrel@ars.sante.fr

Pour l'Education Nationale :

genevieve.strozyk-aubrun@ac-guadeloupe.fr

III. REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Code de l'éducation, articles D. 351-17 à D. 351-20
- Code de l'action sociale et des familles, articles D. 312-10-1 à D312-10-6 CASF
- Instruction interministérielle n° DGCS/SD3B/CNSA/2019/44 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022
- Instruction interministérielle n° DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019 relative à la mise à jour du cahier des charges des unités d'enseignements élémentaires autisme (UEEA) et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.
- Convention cadre de partenariat en faveur de l'école inclusive entre l'ARS et la Région Académique de Guadeloupe du 22 janvier 2019.

IV. OBJET ET CONTEXTE DE L'APPEL A CANDIDATURE

La scolarisation des enfants avec troubles du spectre autistique (TSA) est un enjeu majeur de la stratégie nationale et de la construction d'une école pleinement inclusive. Elle s'inscrit par ailleurs dans l'objectif général de construction d'une société inclusive.

Ainsi, l'engagement n°3 consiste à réduire le retard en France en matière de scolarisation des élèves avec des troubles du spectre autistique. Il s'agit, d'une part, de multiplier et de diversifier les modes de scolarisation et, d'autre part, de développer les accompagnements de la maternelle à l'université.

Les UEEA complètent l'offre de scolarisation pour les enfants avec TSA.

L'ARS et la Région Académique de Guadeloupe ont pour objectif de garantir des parcours inclusifs pour les élèves en situation de handicap afin de leur assurer une plus grande ambition en termes d'insertion sociale et professionnelle.

L'objet de cet appel à candidature est la création d'une UEEA de 7 et 10 places maximum pour enfants avec troubles du spectre de l'autisme (TSA).

V. CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges de l'appel à candidatures repose sur l'instruction interministérielle n° DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019 relative à la mise à jour du cahier des charges des unités d'enseignements élémentaires autisme (UEEA) et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.

VI. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ET CRITERES DE QUALITE EXIGES

Le projet déposé devra respecter les dispositions réglementaires en vigueur et notamment le cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle pour enfants avec trouble du spectre de l'autisme.

Les points clés à intégrer dans la constitution du dossier en référence à l'instruction sont les suivants :

❖ Public accueilli :

Enfants disposant d'un diagnostic d'autisme, n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent à un moment de leur parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt. Il s'agit notamment d'enfants pour lesquels l'accompagnement par une ULIS ou une aide humaine est insuffisant.

❖ Age des élèves :

Les enfants accueillis sont ceux de la classe d'âge de l'école élémentaire. L'école élémentaire accueille les élèves de 6 à 11 ans sur deux cycles (cycle 2 et début du cycle 3) et cinq niveaux de classes : le cours préparatoire, le cours élémentaire 1^{ère} année, le cours élémentaire 2^{ème} année, le cours moyen 1^{ère} année et le cours moyen 2^{ème} année.

❖ Orientation :

Les élèves sont orientés par la CDAPH en fonction de leurs besoins et de la volonté de leurs parents ou tuteur légal. Dans la mesure où il s'agit d'un dispositif nouveau, l'identification des élèves susceptibles de bénéficier d'un accompagnement et d'une scolarisation en UEEA devra faire l'objet d'un travail collectif organisé par l'ARS et le Rectorat, réunissant à minima la MDPH et, autant que nécessaire, un médecin du centre ressource autisme.

Cette identification tiendra compte du bilan fonctionnel réalisé préalablement, des éléments nécessaires pour que l'orientation soit prononcée par la CDAPH et de l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation. Une attention particulière devra être portée aux enfants d'UEEA ou de pré-élémentaire quel que soit leur âge.

❖ Effectifs :

Les UEEA sont des unités scolarisant 7 et 10 élèves maximum.

❖ Temps de présence :

Les élèves seront scolarisés dans cette UEEA à temps complet.

❖ Equipe intervenant au sein de l'UEEA :

Il s'agit d'un modèle intégré associant :

- un(e) enseignant(e) spécialisé(e)
- un(e) AESH
- un(e) éducateur/trice spécialisé(e)
- un accompagnant éducatif et social du secteur médico-social.

❖ Organisation des locaux :

L'UEEA dispose à minima d'une salle de classe et d'une deuxième salle, prioritairement destinée aux interventions individuelles.-L'UEEA se trouve nécessairement dans les locaux scolaires.

❖ Qualité de l'accompagnement

Le candidat élaborera un projet spécifique de l'unité d'enseignement, respectant les recommandations de bonnes pratiques de la HAS, précisant les modalités de scolarisation notamment:

- la composition de l'équipe pluridisciplinaire dédiée,
- le fonctionnement envisagé de l'UEEA (mode d'organisation, de coordination, de pilotage et de supervision),
- les méthodes et outils envisagés,
- les modalités de suivi et d'évaluation des enfants,
- le lien et la place des familles,
- les partenariats,
- le plan de formation et ses modalités de mise en œuvre.

Une formation initiale devra être prévue en amont de l'ouverture de l'UEEA, associant professionnels de l'école, de l'UEEA et les parents.

❖ Porteur cible :

Sont éligibles les établissements ou services médico-sociaux relevant du 2^e de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, soit un IME ou un SESSAD. L'établissement ou service candidat doit être en capacité de se voir délivrer une extension non importante de 10 places. Le projet peut être co-construit par plusieurs ESMS

❖ L'implantation territoriale de l'UEEA :

L'UEEA sera implantée sur le territoire Centre.

Compte-tenu des délais restreints et des travaux initiés lors des commissions « autisme » du Comité de suivi de l'école inclusive, il vous est recommandé pour favoriser ce partenariat de vous rapprocher de **Mme Geneviève Strozyk-Aubrun**, inspectrice de l'Education Nationale Conseillère technique de Mme la Rectrice Service de l'Ecole Inclusive Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap
Route de Vieux Bourg Jardin d'essai LES ABYMES
Mel: ce.ien9710937s@ac-guadeloupe.fr - tél: 0590 47 84 32

❖ Modalités de financement :

Le budget médico-social dédié à l'installation de l'UEEA est de à **140 000 euros /an**. Les crédits sont alloués soit à un IME ou à un SESSAD. Cet ESMS conventionne avec un établissement scolaire en vue d'organiser les modalités de fonctionnement de l'UEEA.

Le budget doit couvrir uniquement et intégralement les frais engagés par l'ESMS pour le fonctionnement de cette UEEA :

- ressources humaines (un(e) éducateur/trice spécialisé(e) et un accompagnant éducatif et social),
- formation
- guidance
- charges éventuelles (matériel des élèves, location...)

L'enseignant(e) spécialisé(e) et l'AESH collectif sont financés par le ministère de l'Education nationale.

VII. COMPOSITION DU DOSSIER

Le projet devra décrire, **en 20 pages maximum**, l'organisation et le fonctionnement de l'UEEA en cohérence avec les critères et objectifs de l'instruction du 30 août 2019 ainsi que les recommandations de bonnes pratiques de l'HAS.

Le dossier de candidature contiendra a minima les rubriques suivantes :

- Identification du candidat et de l'établissement ou du service porteur de l'UEEA (dont capacité/file active globale et enfants porteurs de TSA, localisation géographique) ;
- Expérience du candidat dans l'accompagnement d'enfants porteurs de TSA, notamment le nombre d'unités, de dispositifs spécifiques autisme, et une brève description de ceux-ci ;
- Plan de formation spécifique autisme des professionnels (sur les années 2018-2019-2020 et prévu pour 2021) ;
- Actions de guidance parentale mises en œuvre ;
- Outils, méthodes d'évaluation et d'intervention utilisés dans le cadre du diagnostic et/ou de la prise en charge des enfants porteurs de TSA ;
- Expérience du candidat en soutien de la scolarisation d'élèves en situation de handicap en milieu ordinaire ;
- Modalités de scolarisation proposées au sein de l'association et nombre d'enfants concernés par chacune (en précisant le nombre d'enfants porteurs de TSA) ;
- Description des dispositifs ou innovations mis en œuvre pour accompagner la scolarisation en milieu ordinaire ;
- Partenariats existants en lien avec l'accompagnement d'enfants porteurs de TSA et degré de formalisation de ces derniers ;
- Budget prévisionnel proposé dans la limite de 140 000€ ;
- Ressources humaines mobilisées et mutualisation envisagées (qualification, quotité, brève

description des missions, mutualisations de plateaux techniques existants au sein de l'association et des fonctions support, au bénéfice du dispositif ...);

- Modalités d'évaluation annuelle de l'UEEA ;
- Une note sur le projet architectural décrivant l'implantation, la surface et la nature des locaux mettant en avant les principes d'organisation et d'aménagement des différents espaces ;
- Dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées.

Le candidat apportera, en annexes, des informations sur :

- son projet associatif ou d'entreprise notamment s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- son historique ;
- son organisation (organigramme, dépendance vis-à-vis du siège ou d'autres structures) ; sa situation financière (bilan et compte de résultat) ;
- son activité dans le domaine médico-social et la situation financière de cette activité ; son équipe de direction (qualifications, tableau d'emplois de direction) ;
- La dernière autorisation délivrée.

Devront également être joints au projet, un calendrier prévisionnel de mise en œuvre (recrutement et formation des personnels, constitution des équipes, formalisation des partenariats, lancement des diverses prestations...) ainsi qu'un avant-projet du projet d'établissement ou de service.

VIII. CONSULTATION DE L'AVIS

Les documents et informations relatifs au présent appel à candidature sont consultables et téléchargeables sur le site de l'Agence de Santé: <https://www.guadeloupe.ars.sante.fr/>

IX. MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les candidats à l'appel à candidatures devront déposer un dossier complet de candidature auprès de l'ARS de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

L'envoi des dossiers pourra intervenir jusqu'au **31 MAI 2021** prioritairement sous format dématérialisé par mail à :

- marie-josee.movrel@ars.sante.fr
- delphine.lori@ars.sante.fr

En cas d'impossibilité, il est possible d'adresser les dossiers par courrier par voie postale par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante.

« MADAME LA DIRECTRICE GENERALE DE
L'ARS GUADELOUPE, SAINT-MARTIN, SAINT-BARTHELEMY
RUE DES ARCHIVES - BILDARY
97113 GOURBEYRE »

Le dossier sera constitué de :

- 1 exemplaire en version « **papier** »,
- 1 exemplaire en **version dématérialisée** (clé USB).

Le dossier sera inséré dans une enveloppe cachetée portant la mention : « **APPEL A CANDIDATURE UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE AUTISME / DAOSS / SDCT** »

X. MODALITE DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront instruites par un comité de sélection composé conjointement par des instructeurs de l'ARS et de l'Education Nationale.

Les critères de sélection figurent en annexe 1 du présent avis d'appel à candidatures.

XI. CALENDRIER DE LA PROCEDURE D'APPEL A CANDIDATURE

Date de publication de l'appel à candidatures	Semaines du 06/04 au 12/04/2021
Fenêtre de dépôt des candidatures	Avril – Mai
Date prévisionnelle de notification de la décision	juin 2021
Installation de l'UEEA	Rentrée scolaire 2021-2022

La mise en œuvre opérationnelle du dispositif fera l'objet d'un accompagnement par l'ARS et l'Education Nationale afin de s'assurer que ce dernier est bien conforme aux orientations nationales.

La création d'une UEEA fera l'objet d'une autorisation délivrée par les services de l'ARS.

Fait à Gourbeyre, le **15 AVR. 2021**

La Directrice Générale

Dr Valérie DENOUX



ANNEXE 1

GRILLE D'ANALYSE UEEA

	Note attribuée	Note totale
Expérience du candidat		
<i>Dans l'accompagnement des enfants porteurs de TSA</i>		10
Public accueilli		
<i>Age</i>		5
<i>Orientation</i>		5
<i>Admission</i>		5
<i>Effectif</i>		5
Caractéristique et fonctionnement de l'unité		
<i>Projet pédagogique</i>		15
<i>Organisation des locaux</i>		5
<i>Temps d'intervention auprès de l'élève</i>		5
<i>Intervention et rôle de l'enseignant</i>		5
<i>Rôle du directeur de l'école</i>		5
<i>Rôle du directeur de l'ESMS</i>		5
<i>Intervention et rôle de l'équipe médicosociale</i>		5
Equipe intervenant dans l'unité		
<i>Composition</i>		5
<i>Formation</i>		5
<i>Coordination des interventions pédagogiques et médico-sociales</i>		15
<i>Supervision des pratiques de l'équipe UEEA</i>		5
Rôle et la place des parents		5
Les partenariats		5
La question du suivi médical		5
Les modalités de financement et de fonctionnement		
<i>Cohérence et respect du budget</i>		5
<i>Calendrier</i>		15
<i>Mise à disposition des locaux au bénéfice de l'UEEA</i>		5
<i>Transport / proximité de l'ESMS</i>		10
<i>Restauration</i>		5
Suivi et évaluation des enfants		5
Préparation à la sortie de l'UEEA		5
TOTAL sur 170		